

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 février 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nadia BOULAINSEUR - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Yves BEAUVAL représenté par Sandrine D'ANGIO - Mireille BENEDETTI représentée par Patrick BORE - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick GHIGONETTO - Nicole BOUILLLOT représentée par Josiane FOINKINOS - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Josette VENTRE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Alain CHOPIN représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Nathalie FEDI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Karim GHENDOUF représenté par Marc POGGIALE - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - André GLINKA-HECQUET représenté par Andrée GROS - Vincent GOMEZ représenté par Eugène CASELLI - José GONZALEZ représenté par Jocelyne TRANI - Régine GOURDIN représentée par Annie GRIGORIAN - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Gisèle LELOUIS représentée par Jacques BESNAÏNOU - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Patrick MAGRO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Roland MOUREN - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Didier ZANINI représenté par Isabelle SAVON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René AMODRU - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Yann FARINA - Samia GHALI - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Georges MAURY - Richard MIRON - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Lionel ROYER-PERREAUT - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Mars 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 047-060/19/CT

■ Approbation de la revalorisation des opérations d'investissements relatives à la réalisation des lignes de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université Saint Jérôme à Marseille 13ème et 14ème arrondissements, et entre la station de Métro Bougainville et Saint Antoine Vallon des Tuves à Marseille 15ème et 16ème arrondissements

Avis du Conseil de Territoire

DIFRA 19/16851/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour avis au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Par délibération DTUP 002-2284/10/CC du 1er octobre 2010, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le projet de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre le technopôle de Château Gombert et l'université de Saint Jérôme à Marseille (13ème et 14ème arrondissements).

L'objectif de cette opération était d'améliorer la desserte en transports en commun du technopôle de Château Gombert et de l'université de Saint-Jérôme, conformément aux mesures d'accompagnement du Plan Campus auxquelles s'est engagée la Communauté Urbaine.

Par délibération DTUP 002-111/12/CC du 13 février 2012, le Conseil de Communauté a approuvé l'affectation d'une autorisation de programme « BHNS ligne St Jérôme – Château Gombert » d'un montant de 45 150 501,67 H.T qui a fait l'objet d'une révision positive de 6 688 963,21H.T portant le montant de l'opération à 51 839 464,88 H.T. par délibération N° VOI 003-156/13/CC en date du 22 du 22 mars 2013 du Conseil de la Communauté urbaine de Marseille

Une première section de cette ligne BHNS dénommée ligne «B3» a été mise en service en septembre 2014 ; elle concerne les deux parties comprises de part et d'autre des noyaux villageois de Saint Jérôme et de la Rose (rue Pèbre d'Ail/carrefour chemin du Merlan-Boulevard Lavéran d'une part ; métro la Rose et Boulevard Bara d'autre part), Cette réalisation a permis de relier l'université de Saint-Jérôme à la station de métro Malpassé et le technopole de Château Gombert à la station de métro la Rose.

La seconde section correspondant au tronçon central passant à proximité des noyaux villageois de Saint-Jérôme et de La Rose n'a pas été réalisée, compte tenu des difficultés d'insertion d'un BHNS au droit de l'établissement privé Sevigné.

Depuis, l'Agenda de la Mobilité de la Métropole a été approuvé en décembre 2016 ; il prévoit notamment la réalisation de la ligne de BHNS dénommée ligne «B4» entre le pôle multimodal Gèze et le métro la Fourragère. Son tracé s'inscrit notamment au-dessus des dalles des tranchées couvertes de la rocade L2Nord, mais également entre l'échangeur Wresinski et l'échangeur de Frais Vallon, permettant ainsi de réaliser une partie du tronçon central de la ligne «B3».

De façon globale, il convient dès lors de procéder à une diminution du montant de l'opération «B3» à hauteur de 7 000 000 €.

Signé le 26 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Mars 2019

Par ailleurs, par délibération DTUP 001-2283/10/CC du 1er octobre 2010, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le projet de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS B2), entre la station de métro Bougainville et Saint-Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15ème et 16ème arrondissements)

L'objectif de cette opération était d'améliorer la desserte en transports en commun du secteur Nord de Marseille, en substituant à l'ancienne ligne de bus n°26, une ligne de Bus à Haut Niveau de Service performante.

Par délibération DTUP 001-110/12/CC du 13 février 2012, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 23 411 371,24 H.T.€.

Par délibération DTUP 007-131/13/CC du 22 Mars 2013, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme pour un montant de 4 180 602.00 portant l'opération à 27 591 973,24 H.T. concernant la ligne de BHNS «B2».

Cette ligne a été mise en service le 1^{er} septembre 2014. Cependant, il convient de procéder à une revalorisation à la hausse d'un montant de 5 300 000 euros afin de solder les paiements de la totalité de l'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DTUP 002-2284/10/CC du 1er octobre 2010 du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 001-2283/10/CC du 1er octobre 2010 du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 002-111/12/CC du 13 février 2012 du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 001-110/12/CC du 13 février 2012 du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 007-131/13/CC du 22 Mars 2013 du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération VOI 003-156/13/CC du 22 mars du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du 13 décembre 2018, relative à la délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Signé le 26 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Mars 2019

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de procéder à la diminution du montant de l'opération d'investissement « réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre le technopôle de Château Gombert et l'université de Saint Jérôme à Marseille (13ème et 14ème arrondissements) » ;
- Qu'il convient de procéder à la revalorisation du montant de l'opération d'investissement «de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la station de métro Bougainville et Saint-Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15ème et 16ème arrondissements)» ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur l'approbation de la revalorisation des opérations d'investissements relatives à la réalisation des lignes de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université Saint Jérôme à Marseille 13ème et 14ème arrondissements, et entre la station de Métro Bougainville et Saint Antoine Vallon des Tuves à Marseille 15ème et 16ème arrondissements.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC